

Questions/Réponses pour le Courrier du Pays de Retz

1- Quelle est la première décision que vous prendrez, une fois élu ?

Des rythmes scolaires opérationnels en septembre, alors même que la commune n'a établi aucun Projet Éducatif Local sur lequel s'appuyer. Un point de situation réel et précis sur l'état d'avancement du PLU, pour mesurer ce qui est opérant et ce qui doit être retravaillé, et identifier l'avancement de dossiers sur lesquels M. Haury a été particulièrement flou, comme l'extension du parc de la Guerche. Ces deux grands projets – urbanisme et éducation – obligent d'emblée à penser notre territoire de manière globale, et doivent s'accompagner d'un état des lieux des finances publiques et des compétences de la CCSE pour élaborer le calendrier des projets et échelonner des budgets pluriannuels.

2- Sur le plan de l'environnement, quelles sont les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour Saint-Brevin ?

Nous reverrons le boisement, en adaptant les essences d'arbres aux sols de la commune : des pins à l'est de la route bleue sont une aberration ! Une autre priorité pour la biodiversité est d'intégrer la pollinisation, et donc la place des abeilles dans la ville. En établissant un plan de réduction de 30% des consommations d'énergies et en augmentant de 30 % les énergies renouvelables, nous luttons localement contre le réchauffement climatique. En créant des outils de mesure des qualités de l'eau, de l'air ... nous créerons notre premier Plan Local de Santé Environnementale. Une politique foncière volontariste permet d'agir en faveur de l'installation d'une agriculture paysanne de proximité.

3- Comment envisagez-vous la mise en place des rythmes scolaires ?

Mettre en place de nouveaux rythmes scolaires s'appuie sur un Projet Éducatif de Territoire, pour une prise en compte globale du rythme de l'enfant sur tous ses temps de vie. À St-Brevin aucune politique n'est encore venue soutenir une coopération de tous les acteurs éducatifs (parents d'élèves, associations locales, animateurs, enseignants). Sur le principe d'accessibilité à tous les enfants, nous serons vigilants à ne pas les surcharger d'activités obligatoires. Nous avons confiance en la capacité des enfants, premiers concernés, à s'engager avec les professionnels dans une dynamique de réflexion autour de l'aménagement des espaces, l'organisation des activités et leurs contenus.